



Commune de
Val-de-Travers

Rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2009

Rapport d'information (pages blanches)

Arrêté d'approbation des comptes (page rose)

Comptes 2009, compte de fonctionnement (pages blanches)

Détail commenté selon la classification fonctionnelle

Récapitulatif selon la classification fonctionnelle

Comptes de fonctionnement par nature

Comptes 2009, compte des investissements (pages vertes)

Détail selon la classification fonctionnelle

Récapitulatif selon la classification fonctionnelle

Comptes des investissements par nature

Comptes 2009, bilan (pages blanches)

Détail

Récapitulatif

Clôture du compte administratif (page verte)

Annexes (pages blanches)

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2009 de la commune de Val-de-Travers

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,*

Nous n'avions rien promis, mais nous avons tenu parole !

En effet, lors de l'examen du budget 2009, qui présentait un déficit proche de deux millions de francs, nous vous avons expliqué que nous n'étions pas en mesure de prévoir l'impact des économies financières qui découleraient de la fusion, mais que nous entendions nous attaquer sans attendre à l'assainissement des finances communales. Nous vous indiquions toutefois que la mise en place de nouvelles structures efficaces, capables de fournir à la population les prestations de qualité dont elle a besoin, était pour nous la priorité immédiate. Finalement, nous rappelions qu'un enjeu majeur de la fusion serait non seulement de faire mieux avec moins de moyens en termes de prestations, mais qu'il s'agirait aussi de poser les bases d'une nouvelle politique de développement de notre région.

Aujourd'hui, nos premiers comptes bouclent sur un bénéfice de 709'165 francs et le regard rétrospectif que nous portons sur l'an un de Val-de-Travers est plus que positif. Un chemin incroyable a été parcouru depuis la naissance de la commune et chaque jour qui passe conforte encore un peu plus notre certitude que la fusion était la bonne voie. Il ne s'agit nullement d'un exercice d'autosatisfaction, tant il est vrai que ce succès n'est pas le fait du Conseil communal, mais bien de la région dans son ensemble.

La population, d'abord, qui a fait preuve de beaucoup de compréhension durant la phase de mise en place de la nouvelle commune. Elle a démontré qu'elle était non seulement prête à accepter le changement, mais qu'elle voulait aussi s'impliquer activement en faveur de la collectivité. Outre l'apport de centaines de personnes qui s'engagent bénévolement au service de la région dans nombre de domaines, de très nombreux citoyens ont formulé des propositions constructives pour que la mise en place de la nouvelle commune se déroule au mieux.

Le personnel communal, ensuite, dont l'engagement sans faille joue un rôle essentiel dans la voie du succès de la fusion. Les différents services n'ont pas ménagé leurs efforts, parfois dans des conditions difficiles, pour mettre en place les nouvelles structures et délivrer des prestations de qualité. Nombre d'employés ont été amenés à assumer de nouvelles fonctions, à s'intégrer dans un cadre totalement nouveau et à penser ou repenser fondamentalement leur fonctionnement. L'effort général pour trouver des solutions efficaces à chaque problème et le constant souci de parcimonie ont été exemplaires.

Le Conseil général et les commissions ont assumé pleinement leur rôle, malgré la masse considérable de travail qu'implique le défi de poser les fondations d'une nouvelle commune. A ce titre, Val-de-Travers a pu compter sur une forme d'union sacrée des élus en faveur d'une approche intelligente et consensuelle du débat politique. La recherche de solutions constructives est clairement la priorité de tous, au-delà des clivages partisans. C'est une grande chance.

A l'heure de clore le premier exercice de Val-de-Travers, nous nous réjouissons de constater que les trois priorités fortes du programme de législature sont déjà bien engagées :

- Même s'il reste encore quelques ajustements à opérer dans bien des domaines, des prestations équitables et de qualité ont été assurées à la population.*
- Des économies substantielles ont été réalisées et d'autres sont en voie de concrétisation. La viabilité du coefficient fiscal est confirmée.*
- La commune a retrouvé un potentiel d'action en faveur du développement. Outre la reprise des dossiers initiés avant la fusion, de nombreux projets ont été lancés.*

Réaliser notre grand rêve d'avenir est un long chemin. Nous marchons ensemble dans la bonne direction.

LE CONSEIL COMMUNAL

Table des matières

1. Les comptes en bref	3
1.1. Une vision claire de la situation	3
1.2. Quelques chiffres clés	3
1.3. Constats importants	4
2. La naissance de la nouvelle commune	4
2.1. Une mise en place rapide	4
2.2. Organisation des autorités	5
Conseil général	5
Conseil communal	5
Chancellerie communale	6
2.3. Organisation structurelle et effectif du personnel	6
2.4. Organisation comptable	9
2.5. Gestion financière	9
3. Environnement économique	9
4. Eléments marquants des comptes	10
4.1. Comptes de fonctionnement	10
Charges de personnel	10
BSM	11
Intérêts passifs	11
Amortissements	11
Revenu des impôts	11
Péréquation	11
4.2. Comptes des investissements	12
4.3. Bilan	12
5. Rapport financier	12
5.1. Vue d'ensemble	12
5.2. Quelques chapitres comptables	14
Situation des emprunts	14
Impôts	15
5.3. Indicateurs financiers	17
Résultat du compte de fonctionnement	17
Fortune nette	18
Degré d'autofinancement	18
Capacité d'autofinancement	18
Quotité de la charge financière	18
Quotité des intérêts	19
Dette brute par rapport aux revenus	19
Quotité d'investissement	19
Poids des intérêts passifs	19
6. Conclusions	20

1. Les comptes en bref

1.1. Une vision claire de la situation

Un an et demi après l'adoption du budget, le premier bouclage des comptes communaux permet, enfin, de disposer d'une vision claire et consolidée de notre situation financière. Cette dernière est meilleure que ce que nous avions prévu, principalement en raison de deux facteurs :

- Le budget étant construit « hors sol », l'appréciation du point de départ ne pouvait découler que de l'analyse des derniers comptes et budgets connus des entités fusionnées. Cela a induit un décalage temporel, diminuant la « fraîcheur » des données de base. Les écarts favorables apparus dans l'impôt sur les frontaliers, dans l'impôt sur le capital des personnes morales et dans les rentrées péréquatives découlent de cet effet et induisent à eux seuls une amélioration du « point de départ ».
- Le budget n'intégrait pas les améliorations découlant de la fusion, dès lors que la nature, l'ampleur et le calendrier du programme de rationalisation n'étaient pas encore connus. Les comptes démontrent à ce titre que des améliorations substantielles et durables ont été obtenues en 2009 déjà.

Pour le reste, les comptes laissent comme prévu apparaître d'importants écarts en regard du budget, qui se compensent globalement, mais qui compliquent singulièrement l'appréciation des comptes détaillés en regard du budget. Cela découle de trois facteurs :

- La pratique comptable a été unifiée en regard de la variété qui prévalait dans les anciennes entités, qui n'ont été intégrées que progressivement dans les nouveaux standards.
- Lors de l'élaboration du budget, les charges et revenus découlant de facturations entre anciennes entités n'avaient pas été totalement éliminés, induisant parfois de gros écarts qui se compensent.
- Les imputations internes sont beaucoup plus importantes que prévu au budget, en lien avec la refacturation de certaines prestations.

Finalement, les surplus de dépenses engendrées par la fusion étant financés par l'aide à la fusion, il convient de relever que les comptes sont peu influencés par des effets ponctuels, que ce soit au niveau des charges ou des revenus. Il est donc raisonnable de penser qu'ils représentent bien notre situation réelle à l'issue du premier exercice.

1.2. Quelques chiffres clés

Le résultat des comptes laisse apparaître un **bénéfice de 709'165 francs**, soit une amélioration de 2'637'165 francs en regard du budget, qui prévoyait un déficit de 1'920'000 francs.

L'**autofinancement** s'est élevé à **3'749'571 francs**.

Les **investissements** nets du patrimoine administratif se montent à **4'524'641 francs**.

Le **degré d'autofinancement** s'est élevé à **83%**.

Les **nouveaux crédits** votés par le Conseil général durant l'exercice totalisent 12'412'064 francs. Parmi ces derniers, les investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances se sont élevés à 88'000 francs alors que la limite réglementaire s'élevait à 2'400'000 francs.

La **dette communale** se monte à **55'529'363 francs** au 31 décembre 2009, alors qu'elle s'élevait à 68'815'487 francs à la veille de la fusion. Elle a donc diminué de 13'286'123 francs. Cette évolution très positive est imputable pour 10'436'400 francs à l'aide à la fusion.

Le total des actifs s'élève à 104'379'928 francs.

La **fortune nette** s'élevait à 23'719'596 francs au 1^{er} janvier. Après bouclage des comptes, elle se monte désormais à **24'486'047 francs**.

1.3. Constats importants

Le Conseil communal tire des comptes les enseignements suivants :

- Le point de départ réel de la commune était meilleur que celui pris comme base de travail pour l'établissement du budget, à hauteur d'environ 1,3 millions de francs.
- Les mesures d'amélioration et économies réalisées depuis la création de la nouvelle commune portent d'ores et déjà effet.
- Notre fortune nette est en hausse, à un niveau appréciable, et notre dette a fortement diminué. Nous abordons donc une période difficile de crise économique dans une situation plus saine que n'auraient pu le faire les anciennes communes.
- En l'état, notre commune est viable sur la base d'un coefficient fiscal de 72 points. Ce constat reste toutefois indissociable de l'importante solidarité dont nous bénéficions, à l'instar des anciennes communes, à travers l'apport massif de la péréquation. Cette dernière équivaut pour nous à une vingtaine de points d'impôt sur les personnes physiques !
- En termes de perspectives pour les exercices suivants, les évolutions conjoncturelles prévues se vérifient et l'impact de la crise va frapper les comptes communaux violemment en 2010 et 2011. Tout excès d'optimisme serait particulièrement malvenu, d'autant qu'une partie des améliorations enregistrées en 2009 ont d'ores et déjà été prises en compte dans l'élaboration du budget 2010, qui prévoit malgré cela un déficit de plus de 3 millions de francs.
- Le processus d'assainissement des finances communales, dont la nécessité absolue reste incontestable au vu des évolutions de charges et des péréquations de recettes prévues à court terme, devrait pouvoir se poursuivre dans la sérénité sur la base d'un calendrier réaliste, contrairement à ce que l'on pouvait craindre il y a quelques mois encore.

2. La naissance de la nouvelle commune

2.1. Une mise en place rapide

Dès l'automne 2008, les structures de la commune à naître ont commencé à s'organiser. Le Conseil communal a privilégié l'option consistant à mettre en place, dès la création de la nouvelle entité, des structures durables, sans période de transition. Cela a impliqué un travail conséquent avant même le 1^{er} janvier 2009, notamment dans les domaines hérités des anciennes communes. Des organigrammes ont été posés et chaque employé a intégré une nouvelle fonction au sein de Val-de-Travers, au terme d'une procédure de nomination interne. Des localisations ont également été définies en fonction des bâtiments disponibles et de la nécessité d'installer chaque service de la nouvelle entité.

Avec un an de recul, force est de constater que l'organisation initiale mise en place s'est révélée performante. De nombreux ajustements mineurs dans les structures ont évidemment été apportés tout au long de l'exercice, mais aucune remise en cause fondamentale de l'organisation initiale ne s'est avérée nécessaire. Des évolutions plus importantes interviennent par contre en 2010, avec le regroupement géographique des services et la réorganisation des prestations de guichet. L'administration pourra ainsi stabiliser durablement son fonctionnement dans une configuration optimale.

L'intégration des syndicats intercommunaux s'est faite de manière plus progressive. Devant la masse de travail à abattre en début d'année, le Conseil communal a en effet considéré qu'il était souhaitable que ces entités déjà organisées à l'échelle de la région débutent l'exercice dans leur organisation préexistante. Mais dès le deuxième trimestre, plusieurs évolutions importantes ont été menées à un rythme souvent intense dans les secteurs autrefois gérés par les syndicats intercommunaux.

Grâce à l'engagement sans faille du personnel, les prestations ont été fournies quasiment sans discontinuité et de nombreux avantages de la fusion sont rapidement apparus dans tous les domaines d'activité de la commune. Des outils de travail performants ont été déployés et la spécialisation des services est désormais une réalité.

Les jeunes autorités se sont également installées et organisées, en construisant sur les fondements déjà posés en 2008. Les commissions ont été constituées et la commune s'est rapidement dotée d'outils novateurs, tels que programme de législature, plans directeurs et crédits-cadres dans divers domaines, planification financière quadriennale roulante, mécanismes de maîtrise des finances ou rapports de gestion.

Au terme de l'exercice, un grand travail de mise en place et de planification a donc été effectué et de nombreuses (ré)organisations ont été menées. Il reste toutefois à achever l'installation de la nouvelle entité pour pouvoir exploiter pleinement les synergies découlant de la fusion.

Par ailleurs, même si l'état d'esprit a été excellent dans les différents services, la conscience de ne former qu'une seule entité ne s'est pas encore généralisée. Il s'agira que les services qui ne sont pas appelés à collaborer directement apprennent à se connaître. Un renforcement de la communication interne est également prioritaire, afin que notre commune puisse déployer ses nombreux projets en valorisant pleinement sa nouvelle dimension et son réservoir de compétences et d'expériences. Et il s'agira bien entendu d'assurer l'équité au sein du personnel, en unifiant les statuts et classifications issues des anciennes entités.

Finalement, il faudra donner aux citoyens les moyens d'appivoiser et de s'appropriier les nouvelles structures de leur commune. Il s'agira à ce titre de déployer un gros effort de communication envers la population, tout en intensifiant les démarches tendant à favoriser un véritable dialogue citoyen au-delà du cercle des autorités.

Le processus de mise en place n'est donc pas terminé et il marquera encore les prochaines années.

2.2. Organisation des autorités

Conseil général

Le Conseil général constitué en 2008 se compose de 41 membres, qui forment cinq groupes politiques. Le groupe libéral-radical compte 19 membres, le groupe socialiste 14 membres, le groupe démocrate du centre 5 membres, le groupe des Verts 2 membres et le parti ouvrier et populaire 1 membre.

Le législatif a siégé à 7 reprises durant l'exercice 2009, en assurant un tournus entre les différents villages. La présidence et la composition du bureau du Conseil général sont tournantes pour une année, avec renouvellement suite à l'adoption des comptes. Au vu du calendrier de fusion, la durée du mandat a été exceptionnellement prolongée pour couvrir l'ensemble de l'exercice 2009, jusqu'en avril 2010.

La présidence est assurée par Christian Mermet. Christelle Gertsch Macuglia est vice-présidente, Zoran Savic est secrétaire et Maurizio Ciurleo est secrétaire suppléant. Sandy Grandjean et Gabriel Modolo sont questeurs.

Le Conseil général s'est donné trois commissions permanentes, à savoir la commission des règlements, la commission de gestion et des finances ainsi que la commission des agrégations et naturalisations. Des commissions ad hoc ont également été constituées pour examiner certains dossiers. Finalement, le Conseil général est représenté au Conseil d'établissement scolaire.

Conseil communal

Le Conseil communal a établi son siège à Fleurier, à l'Hôtel-de-Ville.

En termes d'organisation, le règlement général de commune prévoit dix dicastères, répartis entre les cinq membres du Conseil communal.

Dicastère de l'administration	Thierry Michel
Dicastère de la sécurité publique	
Dicastère de l'éducation et de l'enseignement	Claude-Alain Kleiner
Dicastère de la culture, des loisirs et des sports	
Dicastère des affaires sociales	Pierre-Alain Rumley
Dicastère de l'urbanisme et du développement durable	
Dicastère des travaux publics	Yves Fatton
Dicastère des bâtiments	
Dicastère de l'économie	Jean-Nat Karakash
Dicastère des finances	

La présidence et la composition du bureau du Conseil communal sont tournantes pour une année, avec renouvellement suite à l'adoption des comptes par le Conseil général. Au vu du calendrier de fusion, la durée du mandat a été exceptionnellement prolongée pour couvrir l'ensemble de l'exercice 2009, jusqu'en avril 2010. La présidence est assurée par Yves Fatton. Pierre-Alain Rumley est vice-président et Claude-Alain Kleiner est secrétaire.

Le Conseil communal siège une fois par semaine, le mardi matin.

Les différents dicastères ont créé des commissions consultatives dans plusieurs domaines. Le législatif communal y est souvent bien représenté.

Chancellerie communale

La Chancellerie apporte l'appui technique aux travaux du Conseil général et du Conseil communal. Elle veille également à assurer le bon exercice des droits politiques dans la commune. Il s'agit ainsi d'un service bien particulier, puisqu'il est certes rattaché structurellement au dicastère de l'administration, mais qu'il agit en appui direct des autorités.

Le Chancelier en poste est Alexis Boillat.

2.3. Organisation structurelle et effectif du personnel

Les structures mises en place et leurs missions sont présentées en détail dans les rapports de gestion produits par chacun des cinq dicastères en marge du présent bouclage des comptes.

En termes d'effectif global, la commune comptait à sa création 118.42 EPT de personnel administratif et technique (y compris direction et administration des écoles) et 97.3 EPT de personnel enseignant. Au 31 décembre, l'effectif était de 117.87 EPT de personnel administratif et technique – dont 1,6 EPT à titre temporaire – et 92 EPT de personnel enseignant. Hormis le personnel présent à titre temporaire, l'effectif a donc diminué de 0,55 EPT pour le personnel administratif et technique et de 5,3 EPT pour le personnel enseignant, en lien avec la réduction des effectifs scolaires.

Les réductions enregistrées ont été absorbées par des départs naturels. Par ailleurs, certains transferts internes de personnel ont été effectués.

Le mouvement de réduction de l'effectif va se poursuivre durant les prochains exercices, notamment suite aux réorganisations validées en fin d'exercice par le Conseil général. Quelques internalisations et de nombreux transferts ont également été planifiés et présentés dans le cadre du rapport à l'appui du budget 2010. Les synergies liées au regroupement des services permettront donc de nouvelles économies financières.

Il convient néanmoins de relever que le personnel en place n'a pu assumer l'entier de ses tâches qu'au prix de nombreuses heures supplémentaires. Le potentiel de réduction de l'effectif est donc limité si l'on entend que la commune puisse assumer correctement ses tâches dans la durée.

Entité	Effectif 01.01	Effectif 31.12	Catégorie*	Compte	Remarques
Dicastère de l'administration					
Chancellerie	2.0 EPT	2.0 EPT	PAT	020.301.00	
Secrétariat central et archives	6.2 EPT	6.2 EPT	PAT	020.301.00	Dont 1 EPT temporaire jusqu'en 2010
Ressources humaines	2.0 EPT	2.0 EPT	PAT	020.301.00	
Dicastère de la sécurité publique					
Service de la sécurité publique	5.2 EPT	5.2 EPT	PAT	112.301.00	1.5 EPT sont assumés par le fonds cant. PC
Ambulances du Val-de-Travers	13.0 EPT	13.0 EPT	PAT	490.301.00	
Dicastère de l'éducation et de l'enseignement					
Direction du dicastère	1.35 EPT	1.45 EPT	PAT	020.301.00	Augmentation temporaire jusqu'à fin 2009.
JJR-Direction des écoles	0 EPT	1 EPT	PAT	210.301.03	Subventionné à 25%.
EE-EP					
ES	2.1 EPT	2.5 EPT	PAT	212.301.00	Diminution des heures d'enseignement des membres de la direction. Subventionné à 25%.
JJR-Personnel administratif des écoles	1.81 EPT	1.81 EPT	PAT	212.301.02	Non subventionné
JJR-Concierges/aides des écoles	3.54 EPT	3.54 EPT	PAT	212.301.03	Non subventionné
JJR-Bibliothécaire des écoles	0.53 EPT	0.53 EPT	PAT	212.301.05	Non subventionné
JJR-Enseignants école enfantine	11 EPT	8.7 EPT	PE	200.302.00	Subventionné à 45%
JJR-EE Appui pédagogique	0.1 EPT	0.3 EPT	PE	200.302.02	Subventionné à 45%
JJR-Enseignants école primaire	36.3 EPT	34.3 EPT	PE	210.302.00	Subventionné à 45%
JJR-EP Soutien pédagogique	3.1 EPT	3.2 EPT	PE	210.302.04	Subventionné à 45%
JJR-EP Appui pédagogique	1.5 EPT	2.1 EPT	PE	210.302.05	Subventionné à 45%
JJR-Enseignants école secondaire	44.9 EPT	43 EPT	PE	212.302.00	Subventionné à 45%
JJR-Conseiller socio-éducatif	0.4 EPT	0.4 EPT	PE	212.302.06	Non subventionné
Crèche communale	9.75 EPT	9.65 EPT	PAT	540.301.00	Diminution de 0.1 EPT suite à la réduction du taux d'occupation d'une éducatrice.

Dicastère de la culture, des loisirs et des sports					
Bibliothèque communale	0.24 EPT	0.24 EPT	PAT	300.301.00	
Piscine des combes	1.0 EPT	1.0 EPT	PAT	342.301.00	
Centre sportif et service des sports	12.80 EPT	12.60 EPT	PAT	343.301.00	Dédommagement de tiers de 30% sur 1,0 EPT de concierge. L'effectif ne comprend pas le personnel du restaurant. Baisse de 0.2 EPT.
Dicastère des affaires sociales					
Guichet social régional (ex-service social)	5.7 EPT	5.6 EPT	PAT	581.301.00	Transfert de 0.1 EPT à l'urbanisme en 2009.
Dicastère de l'urbanisme et du développement durable					
Direction du dicastère	2.2 EPT	2.3 EPT	PAT	020.301.00	0.1 EPT transférés du service social en 2009. Il est renoncé au poste d'urbaniste à créer.
Service des eaux	0 EPT	1.0 EPT	PAT	700.301.00	1,0 EPT de fontainier transféré des TP
Dicastère des travaux publics					
Direction du dicastère	1.0 EPT	1.0 EPT	PAT	020.301.00	
Service des travaux publics	27.0 EPT	25.5 EPT	PAT	620.301.00	Diminution de 0,5 EPT et transfert de 1,0 EPT de fontainier au service des eaux.
Dicastère des bâtiments					
Gérance des bâtiments	13.0 EPT	13.0 EPT	PAT	943.301.00	
Dicastère de l'économie et des finances					
Direction du dicastère	5.0 EPT	4.75 EPT	PAT	020.301.00	Diminution de 0.25 EPT
Service forestier	3.0 EPT	3.0 EPT	PAT	812.301.00	1 EPT est subventionné à 27%.

*) PAT = personnel administratif et technique, PE = personnel enseignant.

Remarque : Cette synthèse ne comprend ni le personnel auxiliaire, dont le temps de travail n'est pas constant, ni les apprentis formés au sein de la commune, qui sont au nombre de 14 (6 au sein des services administratifs, 3 à la direction des écoles, 3 à la crèche communale et 2 au service forestier).

2.4. Organisation comptable

La comptabilité et le suivi financier sont totalement centralisés, sous réserve de rares exceptions consenties afin de répondre à des besoins très particuliers. L'intégration comptable de certains syndicats intercommunaux n'est toutefois intervenue qu'en cours d'exercice, impliquant un bouclage intermédiaire de ces entités à la date de reprise.

Le plan comptable de fonctionnement a été établi dans le cadre du budget 2009. Le Conseil communal a privilégié une approche purement utilitariste, consistant à limiter aux seuls besoins effectifs la production d'informations supplémentaires aux obligations légales. Par exemple, les traitements du personnel administratif des différents services ou les dépenses d'entretien de chaque bâtiment ne font l'objet que de rubriques globales dans la comptabilité principale. Seuls les chapitres autofinancés ou refacturés font l'objet d'imputations internes. Cette systématique générale adoptée pour l'établissement du budget 2009 permet de répondre aux besoins de la manière la plus économique. Elle a en outre permis de limiter grandement le nombre d'adaptations du plan comptable durant le premier exercice.

Le compte des investissements a également été constitué lors de l'établissement du budget, par la reprise des crédits ouverts dans les anciennes entités.

Le printemps a été marqué par le bouclage des comptes des 17 entités fusionnées et l'ouverture du bilan de la nouvelle commune. Le plan comptable du bilan a lui aussi été établi dans le souci d'assurer la simplicité. Chaque ligne des anciens bilans a ensuite été regroupée dans l'une des nouvelles rubriques.

Après une année de travail intense, la reprise des comptabilités des anciennes entités a été accomplie et le retard accumulé pour mener à bien cette intégration est maîtrisé. Même si beaucoup reste à faire pour améliorer le suivi financier et exploiter pleinement les nouveaux outils comptables, des bases solides ont été posées et tous les fondements sont stabilisés.

2.5. Gestion financière

En matière de gestion financière de la commune, des outils de pilotage et de suivi ont été mis en place à différents niveaux.

Au plan global, une planification financière quadriennale roulante a été créée.

Un cadre réglementaire général a également été fixé en sus du cadre légal cantonal, avec l'adoption de mécanismes de maîtrise des finances visant à préserver la fortune nette et à contenir l'endettement.

En interne, le cadre permettant d'assurer une gestion financière optimale se met progressivement en place.

Nous souffrons toutefois d'un manque total de recul, qui a rendu difficile tout exercice d'anticipation. En la matière, le présent bouclage constitue une avancée déterminante. Il nous faudra cependant quelques années encore pour acquérir une expérience solide et une réelle maîtrise.

3. Environnement économique

La crise touche durement la région. L'industrie exportatrice a subi de plein fouet le recul de la demande mondiale. De nombreuses entreprises ont été amenées à licencier du personnel et beaucoup d'emplois ont été perdus. Le taux de chômage avoisine les 7%, un niveau historiquement élevé. Près de 500 demandeurs d'emplois sont actuellement domiciliés dans la commune. Quelques entreprises continuent en outre à recourir au chômage partiel.

Même si certains secteurs voient la situation se stabiliser ou s'améliorer, de nombreuses entreprises, notamment dans la sous-traitance, sont encore loin d'être sorties du tunnel. Les

liquidités continuent à manquer et certaines entreprises vivent des situations critiques. Il est dès lors à craindre que de nouveaux licenciements frappent encore la région. Ainsi, malgré les signes de reprise conjoncturelle au niveau national, la crise est loin d'être terminée dans notre région et il faudra des années pour reconstruire.

Côté finances communales, la crise économique a l'impact que nous avons imaginé dans le cadre du plan financier, avec une forte baisse du revenu de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et une hausse des dépenses d'intégration professionnelle. La baisse de recettes de l'impôt sur la fortune des personnes physiques a également été marquée. Ces éléments ont toutefois été plus que compensés par l'évolution positive de l'impôt sur le capital et des frontaliers, dont la croissance est liée au développement de certaines grandes entreprises dans la région depuis l'exercice 2007, sur lequel étaient fondées les estimations budgétaires de ces rubriques.

Cela dit, les effets financiers majeurs de la crise frapperont la commune en 2010 et, davantage encore, en 2011, avec une hausse marquée des dépenses sociales et une diminution des recettes fiscales, probablement un peu moins intense que ce que nous imaginions il y a encore quelques mois.

Un grand facteur d'incertitude concerne l'apparente faiblesse de l'action de l'Etat en matière de réinsertion professionnelle. A l'heure où plusieurs milliers de personnes sont au chômage dans le canton, il est essentiel de déployer des actions ciblées pour augmenter leurs chances de se réinsérer dans le marché du travail. A ce titre, les efforts déployés sont insuffisants, ce qui a certes pour effet de limiter aujourd'hui les charges d'intégration professionnelle que nous devons supporter, mais qui risque assez rapidement de reporter un problème bien plus grave encore au niveau de l'aide sociale.

4. Eléments marquants des comptes

4.1. Comptes de fonctionnement

L'effort de réduction des charges a permis d'économiser plus d'un million et demi de francs en regard du budget, dans les domaines du personnel, des biens services et marchandises, des intérêts passifs et des amortissements. L'ampleur du montant témoigne de la rigueur dont fait preuve le Conseil communal dans sa démarche d'assainissement durable de nos structures.

En matière de revenus, nous avons pu compter sur des rentrées fiscales meilleures que prévues ainsi que d'une hausse de la péréquation dont nous bénéficions. L'effet global engendre une amélioration de 1,3 million de francs.

Sans que cela n'influence le résultat, il convient de relever que les réserves ont été beaucoup sollicitées dans les domaines autofinancés. Nous devons notamment prévoir une augmentation du prix de l'eau pour financer ce service.

Charges de personnel

Les charges de personnel (N30) sont inférieures au budget de plus de 150'000 francs. A ce montant s'ajoute une économie de 250'000 francs, liée aux remboursements reçus des assurances sociales pour le remplacement temporaire de personnel en congé maternité, maladie, service militaire, etc, qui contribue à gonfler le résultat des contributions de tiers (N436).

Cela s'explique par le non renouvellement de départs intervenus en cours d'exercice et la non création du poste d'urbaniste budgétisé, par la décrue des effectifs scolaires, mais également par la politique de suppléance flexible mise en place entre services pour pallier les absences prolongées en limitant au strict minimum les remplacements temporaires.

La démarche de réduction des charges de personnel va déployer ses effets de manière encore plus intense en 2010 et 2011, avec le plein impact des départs intervenus en cours d'exercice et le non renouvellement de plusieurs départs prévus. Cependant, le Conseil communal entend qu'une

part des moyens ainsi épargnés puisse être réinvestie, afin que le personnel communal, à qui l'on demande de faire mieux avec moins de moyens et qui fait preuve d'un engagement sans faille, bénéficie en retour d'une rémunération équitable et appropriée. L'évaluation des fonctions initiée en 2009 aboutira à de nouvelles classifications et le processus de mise à niveau des traitements commencera en 2010.

BSM

Les charges de biens, services et marchandises (N31) sont inférieures au budget d'environ 150'000 francs, la diminution des loyers payés étant quant à elle liée à une erreur dans la constitution du budget 2009, qui trouve sa contrepartie dans les revenus des biens (N42).

Ce résultat témoigne du souci permanent de limiter les dépenses dans tous les services, en optimisant notre fonctionnement tout en valorisant les potentiels de synergie dégagés par la fusion. Des économies d'échelle ont aussi pu être mises en place dès 2009 par exemple dans les fournitures de conciergerie, du matériel de bureau ou des photocopieurs. S'y ajoute la réduction du coût de la téléphonie tant fixe que mobile. Cette tendance à la rationalisation se poursuivra dans tous les domaines.

Intérêts passifs

Le coût de nos dettes à moyen et long terme (N322) a pu être réduit de plus de 225'000 francs grâce à l'effet conjugué de la diminution de notre dette, des taux d'intérêt particulièrement bas et de la gestion active de notre portefeuille d'emprunts.

Amortissements

Les amortissements (N33) sont inférieurs de 225'000 francs au budget, ce qui correspond à l'effet des amortissements complémentaires coordonnés par le Conseil communal sur les comptes 2008 des anciennes communes.

Revenu des impôts

Le revenu des impôts est en amélioration en regard du budget, pour plus d'un million de francs. Cette variation qui provient principalement de l'impôt des frontaliers, de récupérations d'impôt sur les personnes physiques et de l'impôt sur le capital des entreprises, qui font plus que compenser les pertes d'impôt sur le bénéfice des entreprises et la fortune des personnes physiques.

Péréquation

La commune a touché 200'000 francs de plus que budgétisé au titre des péréquations intercommunale et verticale, qui totalisent 6,3 millions de francs. L'occasion de rappeler la reconnaissance de notre commune, qui ne serait financièrement pas viable sans l'important effort de solidarité que fournissent envers nous les communes plus aisées et l'Etat.

La péréquation se détaille comme suit :

Fonds de péréquation	Péréquation des ressources	5'454'058 fr.
Fonds de péréquation	Compensation de la surcharge structurelle	549'560 fr.
Péréquation verticale		299'425 fr.

Les transferts totaux du fonds de péréquation cantonal se sont élevés à 24'901'190 francs. Notre commune bénéficie du 24% du total des transferts. Ceci principalement à cause de sa faiblesse fiscale. Elle reçoit en effet environ 30% de toute la péréquation des ressources.

La péréquation verticale totalise 1'000'728 francs pour l'ensemble du canton. La commune de Val-de-Travers en est l'une des cinq bénéficiaires pour une part de près de 30%, soit le même ordre de grandeur que Les Verrières et les Ponts-de-Martel. Le Cerneux-Péquignot et Montalchez se partagent les 14% restants.

4.2. Comptes des investissements

Les dépenses brutes d'investissement se sont élevées à 5'141'670 francs. Les subventions et contributions liées ont totalisé 617'029 francs, pour aboutir un total net de 4'524'641 francs.

Sur cette somme, 2'822'935 francs ont été financés par les revenus ordinaires de la commune, 1'266'541 francs concernent les chapitres autofinancés et 471'055 francs ont été financés par des prélèvements aux réserves. Une dépense de 114'110 francs est en outre couverte par la Confédération.

Ce survol ne serait pas complet sans mentionner les investissements consentis à hauteur de 1'637'153 francs pour entretenir ou valoriser le patrimoine financier de la commune.

Les dépenses financées par les revenus généraux concernent pour la plupart des investissements lancés par les anciennes communes, qui ont été poursuivis ou relancés, parfois dans une perspective redimensionnée. Dès lors qu'il n'était pas envisageable de mener de front tous les projets, chaque dicastère a agi selon ses possibilités et la priorité des dossiers. Nombre de projets ont été achevés durant l'exercice.

4.3. Bilan

La valeur du bilan se monte à 104'379'928 francs.

La fortune nette qui s'élevait à 23'719'596 francs au 1^{er} janvier augmente et se monte après bouclage des comptes à 24'486'047 francs. La fortune nette s'élève ainsi à 2254 francs par habitant. La moyenne cantonale 2007 était de 1364 francs.

La dette communale a diminué de 13'286'123 francs pour s'établir à 55'529'363 en fin d'exercice.

L'aide à la fusion de 10'436'400 francs que nous avons reçue de l'Etat a grandement contribué à la diminution de la dette. Cette aide a été portée au bilan sous forme d'une réserve comptable « processus de fusion ». Conformément à l'arrêté pris par le Conseil général, le détail d'utilisation de cette réserve fait l'objet d'un décompte détaillé, annexé aux comptes. Les dépenses effectives se sont montées à 468'062 francs, de sorte que le solde de la réserve se monte à 9'968'338 francs au 31 décembre 2009.

Globalement, les autres réserves totalisent 6'822'583 francs dont 1'005'781 pour les chapitres autofinancés.

Le total des avoirs se répartit grosso modo en $\frac{1}{4}$ de patrimoine financier et $\frac{3}{4}$ de patrimoine administratif.

Tous patrimoines confondus, les bâtiments communaux sont portés au bilan pour une valeur de 39'037'554 francs, leur valeur ECAP s'élève à 173'906'065 francs. Les dix-neuf bâtiments du patrimoine financier ont une valeur comptable de 3'858'757 francs. Six de ces immeubles font l'objet d'un amortissement comptable. L'amortissement est en effet suspendu en dessous de la valeur cadastrale, qui s'élève au total à 4'303'100 francs pour ces bâtiments.

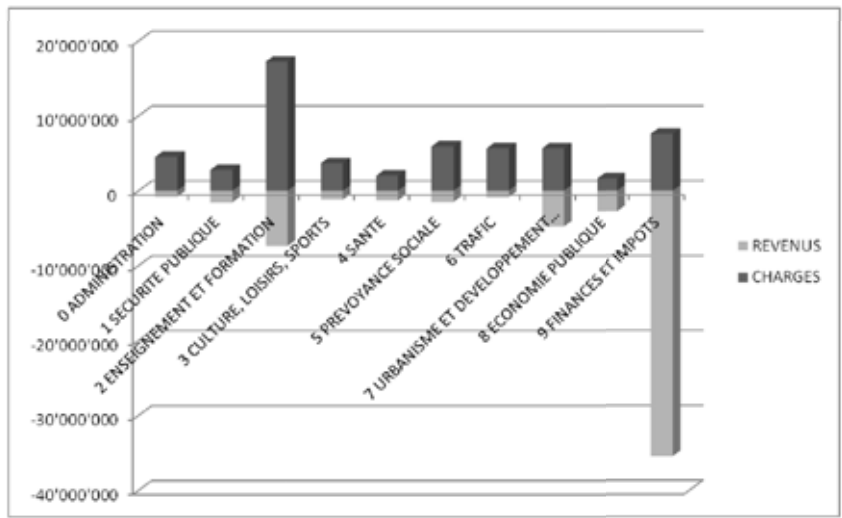
5. Rapport financier

5.1. Vue d'ensemble

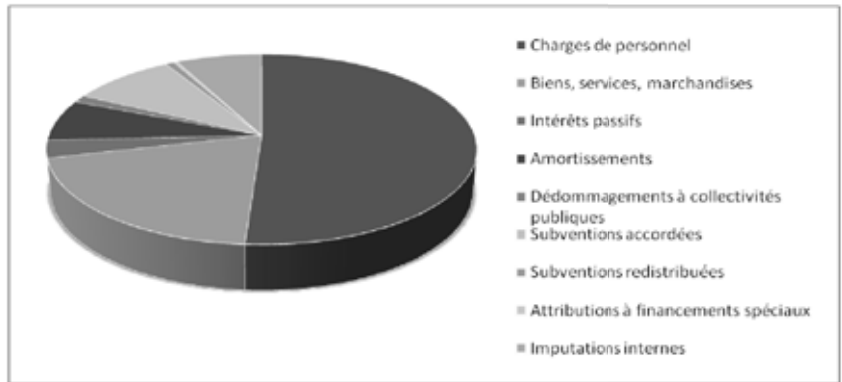
Le compte de fonctionnement présente un total de charges de 56'631'126 francs pour des revenus qui totalisent 57'340'292 francs.

La répartition fonctionnelle des charges montre que les dépenses d'enseignement et de formation représentent le 30% de l'ensemble des charges. Prévoyance sociale, trafic, urbanisme & développement durable ainsi le dicastère des finances et impôts pèsent chacun pour environ 10% du total des dépenses.

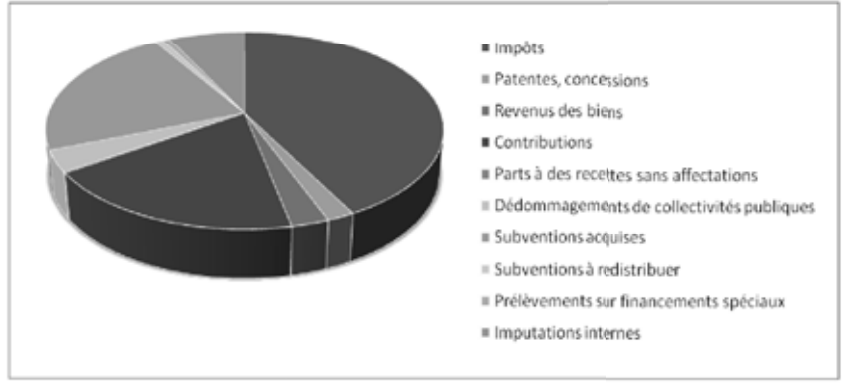
Du côté des recettes, le dicastère des finances et impôts accomplit sa tâche en collectant 62% des revenus. Il est suivi du dicastère de l'enseignement, qui apporte 13% des revenus totaux, grâce aux subventions. L'urbanisme & développement durable apporte 8% des recettes, notamment grâce aux produits des chapitres autofinancés.



Par nature, les charges de personnel engendrent plus de la moitié des dépenses, la majorité des prestations communales étant produites en interne. Suivent les dépenses de biens, services et marchandises, qui représentent 20% des charges.



La distribution des revenus montre que les impôts apportent 42% du total des recettes. Les subventions reçues représentent 22% des revenus, dont la moitié pour la péréquation. La catégorie des contributions, avec 19% des revenus, se compose notamment des taxes (déchets, épuration,...), des ventes (bois, eau, ...) et de la part des employés aux assurances sociales.



5.2. Quelques chapitres comptables

Situation des emprunts

La liste des emprunts au 31 décembre 2009 figure en annexe aux comptes annuels.

La dette communale proprement dite s'élève à 55,5 millions de francs.

L'endettement net de la commune se détermine comme suit :

Engagements courants	4'364'443
Dettes à long et moyen terme	55'529'364
Provisions	294'000
Passifs transitoires	2'845'318
Endettement total	<u>63'033'125</u>
./. Patrimoine financier	25'703'021
Endettement net	37'330'104

L'endettement net par habitant à la date de clôture s'élevait ainsi à 3436 francs.

Ce chiffre peu être considéré comme raisonnable. Il est en effet communément admis qu'un endettement net est moyen jusqu'à 3000 francs par habitant. A titre de comparaison, l'ensemble des communes neuchâteloises présentait un endettement net par habitant de 4069 francs à fin 2007.

Le chapitre consacré aux indicateurs présente différents ratios qui permettent d'évaluer selon différents angles le niveau de l'endettement et son poids.

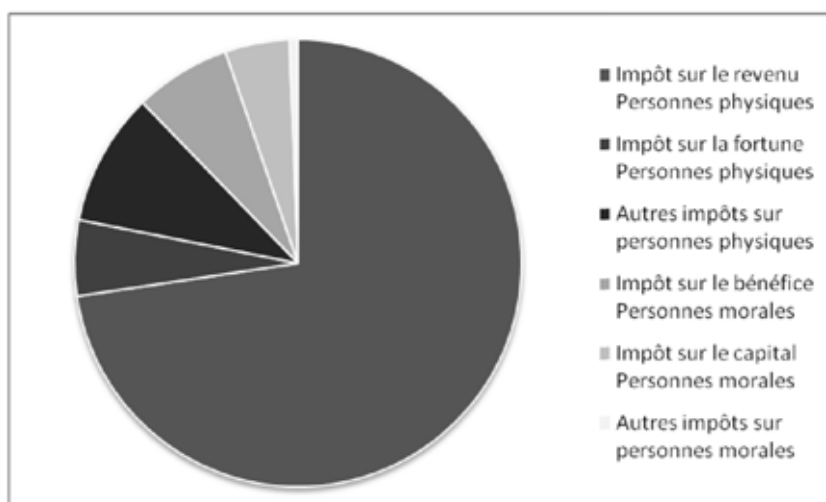
Structure des emprunts

Prêteur	Solde au 31.12.2009	Nombre d'emprunts	Solde au 31.12.2008	Nombre d'emprunts
SEVT	300 000.00	1	1 500 000.00	1
Fondation de l'Hôpital de Fleurier	0.00	3	300 000.00	3
UBS	6 765 000.00	7	6 118 600.00	9
Credit Suisse	2 872 500.00	3	2 975 000.00	3
La Vaudoise Assurances			1 000 000.00	1
SUVA			522 500.00	2
KommunalKredit Austria	14 363 500.00	17	17 342 500.00	18
Banque Cantonale Neuchâteloise	10 772 700.00	13	16 713 165.00	38
Raiffeisen	108 325.00	2	631 780.50	3
Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel	5 834 253.65	20	6 758 003.65	22
Confederation helvétique	3 802 750.00	25	3 916 221.77	28
Canton de Neuchâtel	6 210 335.00	26	6 537 715.00	26
Centrale d'émission des Communes Suisses	2 500 000.00	2	2 500 000.00	2
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft	2 000 000.00	1	2 000 000.00	1
Total	55 529 363.65	119	68 815 485.92	157

On constate que la diminution de la dette de découle pas seulement de l'amortissement contractuel des anciens emprunts, mais du remboursement intégral de 38 d'entre eux.

Impôts

Le revenu de l'impôt se décompose comme suit :



Impôt des personnes morales

L'impôt sur les personnes morales, avec un total de 2'881'968 francs représente une bonne surprise.

Au printemps 2009, au vu de l'ampleur de la crise économique, nous craignons en effet une baisse brutale de l'impôt sur les bénéficiaires. Si cette diminution a bel et bien eu lieu, de l'ordre de 22% en regard du montant prévu au budget, elle est compensée par un impôt sur le capital nettement supérieur aux prévisions.

Il en résulte qu'au total, l'impôt sur les personnes morales est conforme au budget (moins d'un millième de différence), soit une hausse de 5% par rapport aux impôts perçus par les anciennes communes en 2008. Cette progression provient en partie des taxations définitives 2008, lesquelles ont été supérieures au montant connu lors du bouclage des derniers comptes. Le capital imposable dans la commune s'est notamment révélé supérieur de 61 millions de francs en regard du chiffre initial.

Impôt des personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques s'est monté à 17'026'570 francs, soit le niveau exact prévu lors de l'établissement du budget.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques, avec 1'283'601 francs, a, quant à lui, été inférieur de 216'398 francs en regard du budget. Les pertes subies sur les marchés boursiers ont manifestement engendré une baisse significative de la fortune imposable des contribuables.

Cette perte est plus que compensée par les autres impôts sur les personnes physiques, qui rapportent tous des montants nettement supérieurs aux prévisions. Avec une recette de 1'615'508 francs, l'impôt sur les frontaliers est supérieur de 615'508 francs au montant budgété. Les récupérations ont été supérieures de 387'416 francs au budget, pour s'établir à 537'416 francs. L'impôt sur les prestations en capital s'est monté à 433'691 francs, soit 133'691 francs de mieux que budgété. Finalement, l'impôt à la source a amené une recette de 332'463 francs, soit 132'463 francs de plus que prévu.

Globalement, les impôts sur les personnes physiques rapportent 21'229'250 francs, soit 1'079'250 francs de plus que prévu au budget.

Répartition des contribuables personnes physiques

L'impôt sur les personnes physiques provient pour 55 % des personnes salariées et pour 21% des rentiers. Ces deux catégories offrent une certaine stabilité dans la durée.

Les responsables de PME et indépendants paient le 20% de l'impôt sur personnes physiques, le solde étant réparti entre les agriculteurs et les externes.

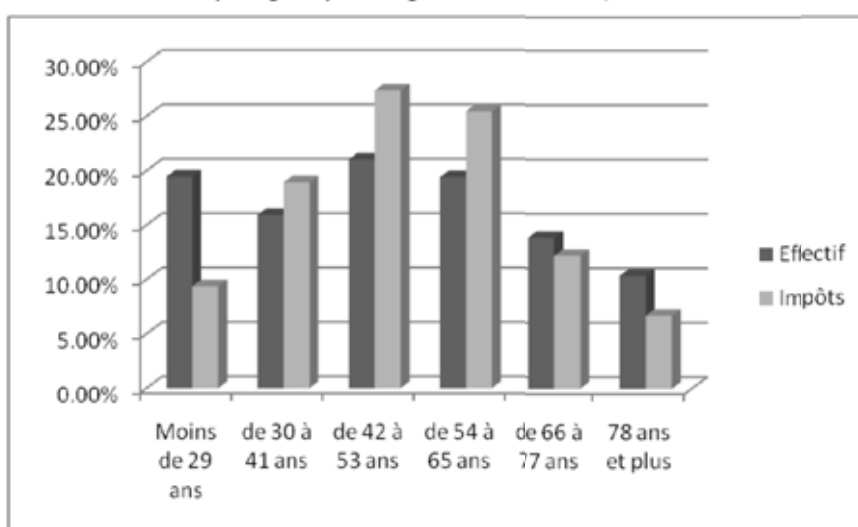
Les 10% des contribuables les plus importants paient le 40% du total de l'impôt.

Les 20% des contribuables les plus importants paient le 60% du total de l'impôt.

Les 40% des contribuables les plus importants paient le 85% du total de l'impôt.

A l'autre bout de l'échelle, les 50% des contribuables les plus défavorisés n'assument que le 8% du total de l'impôt.

La répartition des contribuables par groupe d'âge est assez équilibrée :



Quelques autres considérations fiscales

Le coefficient d'impôt communal applicable aux personnes physiques est de 72.

Pour rappel le coefficient moyen des anciennes communes était de 76,7 points. Dans le détail, les taux applicables dans les anciennes communes étaient les suivants :

	Môtiers	Couvet	Travers	Noiraigue	Boveresse	Fleurier	Buttes	Saint-Sulpice	Les Bayards
2008	72	85	81	85	78	70	78	74	82
2007	75	85	83	85	78	70	78	74	82

Le **point d'impôt** rapporte en 2009 267'796 francs, soit 24.65 francs par habitant, contre 30.6 francs par habitant en moyenne cantonale (chiffres 2007).

La **péréquation financière** a bénéficié à la commune à hauteur de 6'303'044 francs, soit l'équivalent de 24 points d'impôt.

5.3. Indicateurs financiers

La conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a retenu différents indicateurs financiers. Ces derniers sont devenus des standards, utilisés par la plupart des institutions financières. Pour chaque indicateur, le mode de calcul, le résultat et ses critères d'appréciation sont spécifiés.

La pratique comptable et l'organisation fonctionnelle de la commune peuvent influencer grandement plusieurs des indicateurs standardisés. Dans la plupart des cas, le résultat d'un indicateur pris isolément ne signifie pas grand chose. A l'inverse, la vision d'ensemble donne une bonne image de la situation financière de la commune. De même, il est souvent très instructif d'observer l'évolution des indicateurs dans le temps.

En raison de l'internalisation des syndicats intercommunaux, tous les indicateurs liés à l'autofinancement, aux investissements et à la dette ont subi de fortes variations en regard de la consolidation des neuf anciennes communes. Pour cette raison, nous avons décidé de ne pas présenter la vision historique des indicateurs qui ont été artificiellement influencés par la fusion.

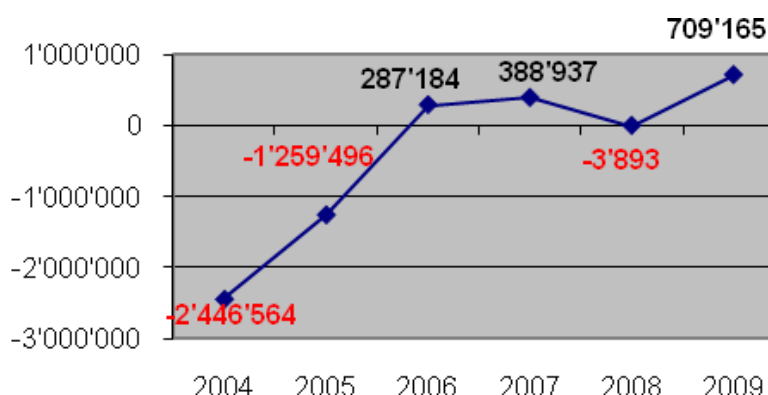
A l'inverse, nous proposons l'évolution historique du résultat du compte de fonctionnement et de la fortune nette. En effet, ces indicateurs n'ont pas été influencés par la fusion, dès lors que les syndicats avaient l'obligation légale de boucler à l'équilibre et n'avaient pas le droit de constituer de fortune.

L'Etat publie désormais des fiches sur la situation financière des communes, disponibles à l'adresse web <http://www.ne.ch/statistiques>. Il convient de relever que les chiffres n'intègrent pas les syndicats intercommunaux, ce qui fausse la lecture historique des indicateurs dans notre cas et qui limite également grandement la pertinence des comparaisons entre communes. Les fiches constitueront par contre un outil intéressant pour apprécier l'évolution de notre situation à l'avenir.

Résultat du compte de fonctionnement

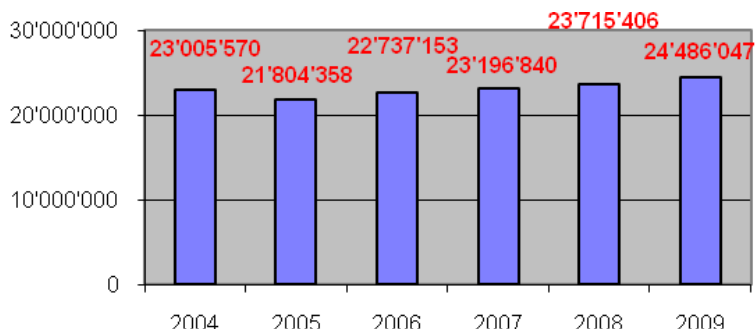
Il s'agit du chiffre le plus accessible, nous commencerons donc par celui-là. Exiger l'équilibre annuel du compte de fonctionnement résulterait d'une vision à court terme, ce qui serait inapproprié d'un point de vue économique. Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le compte de fonctionnement d'une collectivité publique devrait cependant être équilibré.

Le graphique ci-dessous met le bénéfice 2009 en relation avec le cumul des résultats des neuf communes fusionnées. Il est important de noter que, jusqu'à la fusion, les communes qui bouclaient sur un bénéfice avaient pour habitude de procéder à des amortissements complémentaires, ce qui péjore artificiellement, parfois de manière significative, les résultats consolidés jusqu'en 2008.



Fortune nette

La fortune nette représente la *réserve générale* de la commune pour absorber d'éventuels déficits futurs. La loi interdit d'ailleurs à une commune de présenter un budget dont le déficit serait supérieur à la fortune nette. Dans l'idéal, la fortune nette devrait représenter au moins l'équivalent d'une rentrée annuelle d'impôt. C'est le cas pour Val-de-Travers. Par contre, à l'inverse d'une entreprise privée, un objectif de croissance à long terme de la fortune nette n'a pas grand sens pour une commune.



Degré d'autofinancement

C'est l'autofinancement, soit 3'749'571,35 francs, en pour-cent de l'investissement net. Il indique la part des investissements de l'année qui est autofinancée sans recourir à l'emprunt.

Du point de vue de l'analyste, cet indicateur étant très dépendant des investissements effectués, il prend surtout sens en étant observé sur plusieurs années.

En 2009 le degré d'autofinancement s'est élevé à **83 %**, contre 59% en 2008 pour l'ensemble des communes et syndicats intercommunaux fusionnés.

A titre indicatif, le degré d'autofinancement est idéal au delà de 100%. Il reste bon à acceptable entre 70 et 100%. En dessous de 70% le degré d'autofinancement est considéré comme problématique.

Capacité d'autofinancement

C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement. Elle indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer directement des investissements.

En 2009 la capacité d'autofinancement s'est élevée à **7 %**.

En dessous de 10% la capacité d'autofinancement est tenue pour faible. Elle est idéale au dessus de 20%.

Quotité de la charge financière

C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + charge des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.

Elle indique quelle part des revenus est nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.

En 2009 la quotité de la charge financière s'est élevée à **6,5 %**.

Ce coefficient est généralement considéré comme supportable. Il est faible en-dessous de 5%. Au delà de 15% il devient élevé, et est excessif en dessus de 25%.

Quotité des intérêts

Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.

Elle indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts nets.

En 2009 la quotité des intérêts s'est élevée à **0,8 %**.

La charge d'intérêt est faible en dessous de 2%, elle devient forte au-dessus de 5%, et trop forte au-delà de 8%.

Dette brute par rapport aux revenus

Ce sont les dettes à court, moyen et long termes, ainsi que les dettes des entités, en pourcent des revenus déterminants du compte de fonctionnement.

Elle indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent, par rapport aux recettes structurelles de fonctionnement.

En 2009 le rapport de la dette brute par rapport aux revenus s'est élevé à **106.1 %**.

Les valeurs d'évaluation pour cet indicateur sont :

Niveau d'endettement très bon en-dessous de 50%, bon de 50 à 100%, moyen entre 100 et 150%, mauvais entre 150 et 200%, critique au-dessus de 200%.

Quotité d'investissement

Ce sont les investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées, qui comprennent les charges totales du compte de fonctionnement et les dépenses reportées au bilan, sans les amortissements, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes.

Elle indique l'importance des investissements par rapport aux dépenses consolidées. Elle fournit certes une information utile sur l'activité d'investissement, mais doit, comme le degré d'autofinancement, être observée sur plusieurs années car elle peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre.

En 2009 la quotité d'investissement s'est élevée à **12,2 %**.

On considère qu'il s'agit là d'une activité d'investissement moyenne. En dessous de 10% l'activité est faible, au dessus de 20% elle est importante.

Poids des intérêts passifs

Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales structurelles, consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.

Dans les recettes fiscales structurelles sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers, les impôts à la source et les impôts fonciers.

En 2009 le poids des intérêts passifs s'est élevé à **7 %**.

Le seuil d'endettement est faible en-dessous de 10%, il est exagéré au-dessus de 20%.

6. Conclusions

L'effort de maîtrise et de réduction des coûts a permis de réaliser des économies substantielles, auxquelles se sont ajoutés des revenus meilleurs que prévus. Ces améliorations conjuguées permettent de réussir l'équilibre des comptes, que personne n'espérait atteindre dès le premier exercice.

Le bon résultat que nous sommes en mesure de présenter doit beaucoup à l'engagement sans faille du personnel communal et au large soutien apporté par le Conseil général à la démarche d'assainissement financier.

Cela ne doit cependant pas masquer la fragilité de nos finances face à une crise économique dont les effets financiers vont impacter les comptes communaux de manière intense durant les prochaines années. A l'instar des autres collectivités, notre commune sera fortement sollicitée pour venir en aide aux personnes touchées par la crise, que ce soit au titre de l'intégration professionnelle ou de l'aide sociale. Et cela dans un contexte où les recettes fiscales subiront une pression à la baisse. La plus extrême prudence s'impose d'autant plus que les charges « subies » risquent pour la plupart de poursuivre sur leur tendance nettement haussière.

Aujourd'hui, le Conseil communal aimerait donc se réjouir que notre commune aborde cette période dans une situation plus saine que nous l'imaginions, tout en affirmant qu'il est indispensable de poursuivre la démarche de réduction des charges dont nous avons la maîtrise.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous invitons à adopter les comptes que nous soumettons à votre autorité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 30 mars 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

APPROBATION DES COMPTES 2009



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du xxx;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2009, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr. 56'631'126.93
Revenus	Fr. 57'340'292.33
Excédent de revenus	Fr. 709'165.40

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr. 5'141'670.52
Recettes	Fr. 617'029.05
Investissements nets (augmentation)	Fr. 4'524'641.47

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr. 1'637'153.93
Recettes	Fr. 0.00

d) le bilan au 31 décembre 2009.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2009 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Val-de-Travers, le xxx

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Christian Mermet

Zoran Savic